

DELIBERATION N° 81/150 : RENOVATION DE L'EGLISE/3ème TRANCHE DE TRAVAUX
APPEL D'OFFRES

Monsieur RAVERDEL, Adjoint au Maire, chargé des travaux, rappelle à l'Assemblée que le Conseil Municipal, dans ses séances des 29 Novembre 1979 et 26 Février 1981, a décidé de réaliser les 1ère et 2ème tranches de travaux concernant l'entretien et l'assainissement de l'Eglise.

Il informe l'Assemblée qu'il conviendrait maintenant de réaliser la 3ème tranche de travaux qui consisterait en :

- Rénovation du chauffage,
- Remise en conformité des installations électriques,
- Peintures,
- Réfection des vitraux.

Monsieur RAVERDEL précise que le devis estimatif remis par Monsieur ROUSSEL, Architecte D.P.L.G. à NANCY, s'élève à 273 008 F 40 T.T.C., valeur Septembre 1981.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré,

- autorise Monsieur le Maire à lancer l'appel d'offres en vue de la réalisation des travaux de rénovation de l'Eglise, 3ème tranche.
- désigne les membres de la Commission d'ouverture des plis :
 - . Monsieur RAVERDEL, Adjoint au Maire
 - . Monsieur REINSTADLER, Adjoint au Maire
 - . Monsieur REMY, Conseiller Municipal
- sollicite de Monsieur le Préfet de M. & M., eu égard à l'urgence de réaliser les travaux, l'autorisation de passer les marchés négociés en cas d'appel d'offres infructueux,
- demande au Fonds d'Aménagement Urbain les subventions nécessaires à la rénovation de l'Eglise, 3ème tranche, bâtiment communal, soit 35 % du montant total T.T.C. des travaux s'élevant à 273 008 F 40 T.T.C., soit une subvention de 95 552 F 94, la charge résiduelle de la commune étant de 177 455 F 46 T.T.C.
- demande par ailleurs à Monsieur le Préfet de M. & M., dans le cadre des subventions allouées à la rénovation des habitations du culte, l'attribution d'une subvention la plus élevée possible.
- adopte en fonction de cette demande l'avant-projet de réalisation de cette 3ème tranche de travaux,
- précise que les crédits nécessaires à ces travaux seront inscrits au budget supplémentaire 1981.